

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept, le 24 janvier à 18h45, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno CAUBET, Maire.

Membres en exercice : 11

Date de convocation : 19 janvier 2017.

Présents : Mesdames TOURNIER-MARRE & VERBEKE et Messieurs FERRARO, LASSERRE & MUNIER.

Excusés : Madame DE RANCÉ (arrivée à 20h10) qui donne pouvoir à Monsieur MUNIER, Madame CELARIES qui donne pouvoir à Madame TOURNIER-MARRE Monsieur NAVARRO qui donne pouvoir à Monsieur FERRARO, Madame TOMA, Monsieur VICENTE.

Secrétaire de séance : Madame VERBEKE a été élue à l'unanimité.

En préambule, le conseil municipal a approuvé le compte-rendu de la séance du 01 décembre 2016.

A) Opposition au transfert de la compétence planification auprès de la Communauté d'Agglomération du SICOVAL

Monsieur le Maire expose les éléments suivants :

L'article 136 de la loi n°2014-366 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite « ALUR » du 24 mars 2014 est relatif à l'obligation de transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme (PLU), document en tenant lieu, carte communale à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale ;

Le II de cet article prévoit que les Communautés de Communes et les Communautés d'Agglomération qui ne sont pas compétentes en matière de PLU, documents en tenant lieu ou cartes communales, à l'expiration d'un délai de 3 ans à compter de la publication de la loi ALUR, le deviendront obligatoirement le lendemain de cette date, soit le 27 mars 2017.

Dans le délai de trois mois précédant le 27 mars 2017, soit entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017, les conseils municipaux des communes membres de l'EPCI ont la possibilité de s'opposer, par délibération, au transfert de cette compétence.

Dès lors, si au moins 25% des communes membres de la Communauté de Communes ou de la Communauté d'Agglomération, représentant au moins 20 % de la population totale, s'opposent, dans ce délai de 3 mois, à ce transfert de compétence, celui-ci n'a pas lieu.

Monsieur le Maire présente les raisons qui militent en faveur de l'opposition de la commune à ce transfert de compétence :

- la commune est déjà dotée d'un PLU approuvée le 13 mars 2014 et modifié le 13 septembre 2016,
- la maîtrise de l'aménagement et du développement durable du territoire communal, et notamment la définition du PADD du futur PLU, se doit d'être assurée par le conseil municipal élu par les habitants en 2014,
- la population communale n'a pas donné mandat à l'intercommunalité pour établir un document de planification définissant les capacités d'urbanisation de notre collectivité.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de s'opposer au transfert de la compétence PLU, document en tenant lieu, carte communale auprès de la Communauté d'Agglomération du SICOVAL dont la commune est membre ;
- précise qu'il n'est cependant pas opposé, à terme, à la mise en place d'un document de planification intercommunal mais que l'échéance du mois de mars 2017 est prématurée. La réalisation préalable d'un projet de territoire réalisé par le SICOVAL sera une bonne amorce à la réalisation, à terme, d'un PLUI.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois et sera transmise au Préfet du département de la Haute-Garonne.

Le Maire précise que dans le cadre de la réflexion intercommunale qui sera engagée, il sera nécessaire que les élus se mobilisent pour participer aux différents débats.

B) Spectacle du 12 mars

Monsieur le Maire indique que la commune d'ISSUS a été retenue pour l'organisation du spectacle « Le Bal Brotto Lopez » dans le cadre de « 31 notes », nouvelle programmation proposée par le Conseil départemental.

Le spectacle aura lieu le 12 mars 2017, à 16h, à la salle des fêtes.

Il s'agit d'une animation financée par le Conseil Départemental. La seule contrainte est de mettre la salle à disposition, gérer les entrées et assurer la restauration des artistes. En contrepartie, rien n'empêche l'organisateur de mettre en place une buvette par exemple.

Il propose que cette animation soit prise en charge par l'association ASCLI (ouverture d'une buvette...).

L'association devrait donner sa réponse d'ici une dizaine de jours. Dans l'éventualité où la réponse serait négative, l'organisation serait proposée à une autre association.

C) Journée citoyenne

Monsieur le Maire propose de fixer la journée citoyenne au 11 mars 2017.

Divers travaux sont envisagés : peinture de l'intérieur de l'église, élagage des platanes de la place de la mairie.

La date de la journée est arrêtée au 11 mars 2017. Les travaux qui seront programmés à cette occasion seront déterminés lors du prochain conseil municipal.

D) Investissements à prévoir en 2017

Les conseillers municipaux sont invités à réfléchir à propos des investissements à réaliser en 2017, dans le cadre de la préparation du budget communal 2017.

Déjà, plusieurs projets sont évoqués : éclairage public de la rue du Pesquié, nouveau local de rangement à l'école, réalisation de placards et installation de vestiaires pour le personnel à la cantine, renouvellement des tables de la cantine, étude pour le réaménagement de la cuisine de la salle des fêtes, rénovation thermique des bâtiments, suite des travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux, peinture de l'intérieur de l'église et des portes d'entrée, peinture des volets de la mairie, rénovation de la clôture de l'école, installation de radars pédagogiques, achat de chaises pour la salle du conseil municipal, achat de nouvelles illuminations pour Noël...

Le SICOVAL a préparé des devis pour la remise en état des chemins de Pourville, de Roqueville et de Panic. Ils seront étudiés par la commission Travaux Communaux. La question du financement des travaux d'entretien de la voirie fait actuellement l'objet d'un débat au SICOVAL, le versement d'une participation communale annuelle forfaitaire est envisagé.

Le Maire invite les conseillers municipaux à assister à la réunion prévue en mairie, le mardi 7 février 2017, à 14h, pour la mise à jour de l'analyse financière prospective des comptes communaux, réalisée par l'ATD.

Le budget communal devrait être voté le 28 mars 2017.

E) Comptes-rendus des réunions des assemblées des établissements publics de coopération intercommunale dont la commune est membre et informations concernant ces EPCI

SIVURS : les travaux du comité de suivi de la dissolution se poursuivent. Le cabinet Exfilo a débuté sa mission d'accompagnement du syndicat dans cette démarche. Ce cabinet est notamment chargé d'un état des lieux du passif et de l'actif du syndicat.

L'objectif prioritaire du comité de suivi auquel participe le Maire est de sauver la structure « SIVURS » afin d'assurer la continuité d'un service public. Les équilibres économiques,

tout au moins au début, pourraient diminuer la part de produits bio (aujourd'hui 17%) dans les assiettes.

SICOVAL, commission enfance : les travaux du groupe de travail chargé d'harmoniser les tarifs des prestations du SICOVAL n'ont pas commencé.

F) Questions diverses

1) Conseil d'école : jeudi 2 mars à 18h30 à ISSUS.

2) Ecole :

- des radiateurs d'appoint ont été acquis et installés début janvier dans la salle de motricité, dans l'attente de la réparation du chauffage ;

- le CDD emploi d'avenir d'Eva ANTONY a pris fin, comme prévu, le 19 janvier 2017. Un goûter a été organisé à l'école pour lui dire au revoir ;

- traitements phytosanitaires à proximité de l'école : l'agriculteur a été contacté, il fera de son mieux ne pas traiter ses champs en présence des enfants. Les différents échanges de mails entre lui et le Maire seront transmis à l'ensemble des Conseillers ;

3) Ruisseau de Lafont : sa profondeur est très faible en contrebas du lotissement du Brouguet, un curage serait nécessaire ; le service rivière du SICOVAL sera contacté pour avis.

4) Cartes d'identité : dans le cadre du plan « *Préfectures Nouvelle Génération* », le ministère de l'Intérieur prévoit de confier l'instruction des demandes de cartes d'identité uniquement aux communes qui délivrent les passeports biométriques. Ainsi à compter du 1^{er} mars 2017, les demandes de cartes d'identité ne pourront plus être déposées en mairie d'ISSUS. Le conseil municipal regrette vivement cette décision et cette régression du service public rendu aux habitants et du lien de proximité de l'administration.

Séance levée à 20h45. Prochain conseil municipal : le mardi 28 février 2017 à 19h

Il sera précédé d'un comité consultatif à 18h. Une présentation de l'analyse financière sera faite au comité consultatif et au Conseil Municipal à 18h45.